

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du
Vendredi 22 mai 2026 à 15h

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Monsieur Robert DURANTON
- Monsieur Gilles VIAL
- Madame Sylvie DEZARNAUD
- Monsieur Laurent TEIL

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Monsieur Thierry KOVACS
- Monsieur Julien VUILLEMARD
- Madame Michèle CEDRIN
- Monsieur Xavier ODO
- Monsieur Vincent GAY

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Monsieur André MONDANGE, suppléant de M. Gilles VIAL – CC EBER,
- Monsieur Claude LHERMET, suppléant de Mme Sylvie DEZARNAUD – CC EBER,
- Monsieur Xavier PARISOT, suppléant de M. Laurent TEIL – CC EBER,
- Madame Fanny DUFAUD, Cheffe de bureau – Sous-préfecture de Vienne,
- Madame Caroline MUSCELLA, cheffe de projet foncier économique stratégique - REGION AURA,
- Madame Aurélie FORCHERON, Responsable du département aménagement – CNR,
- Jean-Marc TARDY, Directeur aménagement – Isère Aménagement,
- Madame Géraldine OLLIVIER, Responsable technique et environnement – INSPIRA,
- Madame Manon PEREZ, Responsable administrative et comptable – INSPIRA,
- Madame Caroline VACHAL, Responsable communication et concertation – INSPIRA,
- Monsieur Thierry DENARIE, Chargé de développement économique territorial – INSPIRA.

Monsieur Thierry KOVACS, Président sortant du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

➤ **Monsieur Gilles VIAL** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2026 n'appelle pas de remarques particulières.

➤ Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président rapporte les décisions prises par délégation.

Il lance ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour du Comité Syndical.

Délibération n°2026/634 – Election des membres du Bureau du Syndicat mixte

Suite aux élections municipales intervenue au mois de mars 2026 les élus représentant la CC EBER au sein du Syndicat mixte ont été réélus le 20 avril dernier.

Côté Région, les délégués n'ont pas été impactés par les élections municipales donc les désignations issues de la commission permanente du 28 mars 2025 restent d'actualité.

Il convient dès lors de procéder à l'élection du nouveau Bureau du Syndicat mixte, c'est-à-dire 1 Président et 2 Vice-Présidents.

Le doyen de séance, M. Robert DURANTON, préside l'élection du Président. Le membre le plus jeune, M. Julien VUILLEMARD, est désigné secrétaire de séance pour l'élection du Bureau.

Monsieur DURANTON rappelle tout d'abord les conditions d'élection aux différents postes : l'élection s'effectue à la majorité absolue. En cas de partage des voix au 3ème tour, le(la) candidat(e) le(la) plus âgé(e) arrivant en tête ex-aequo est élu(e) Président(e) ou vice-Président(e). Il rappelle également que le quorum est atteint. Les élus sortants sont rééligibles.

Il invite ensuite les candidats au poste de **Président** du Syndicat Mixte à faire acte de candidature oralement.

Monsieur Thierry KOVACS est candidat au poste de Président.

Aucune autre candidature n'est déclarée. M. Robert DURANTON met au vote la candidature de M. Thierry KOVACS.

Le dépouillement a lieu publiquement par M. DURANTON et M. VUILLEMARD.

⇒ **Monsieur Thierry KOVACS est élu Président au 1^{er} tour à 7 voix.**

Monsieur Thierry KOVACS entre immédiatement dans ses fonctions de Président et procède à la suite des élections.

Il prend la parole pour faire un point sur l'année écoulée depuis son élection du 10 avril 2025 et sur les projets à venir et les ambitions du projet.

Monsieur le Président invite les candidats au poste de **1^{er} Vice-Président** du Syndicat mixte à faire acte de candidature oralement.

Madame Sylvie DEZARNAUD est candidate au poste de 1^{ère} Vice-Présidente.

Aucune autre candidature n'est déclarée. M. Thierry KOVACS met au vote la candidature de Mme Sylvie DEZARNAUD.

Le dépouillement a lieu publiquement par M. DURANTON et M. VUILLEMARD.

⇒ **Madame Sylvie DEZARNAUD est élue 1^{ère} Vice-Présidente au 1^{er} tour à 6 voix.**

Monsieur Xavier ODO rejoint l'assemblée.

Monsieur le Président invite les candidats au poste de **2^{ème} Vice-Président** du Syndicat mixte à faire acte de candidature oralement.

Monsieur Robert DURANTON est candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Aucune autre candidature n'est déclarée. M. Thierry KOVACS met au vote la candidature de M. Robert DURANTON.

Le dépouillement a lieu publiquement par M. PARISOT et M. VUILLEMARD.

⇒ **Monsieur Robert DURANTON est élu 2^{ème} Vice-Président au 1^{er} tour à 7 voix.**

Le Président proclame les 2 Vice-Présidents élus :

- 1^{ère} Vice-Présidente : Sylvie DEZARNAUD
- 2^{ème} Vice-Président : Robert DURANTON

Les Vice-Présidents sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Délibération 2026/635 – Délégations de pouvoir du comité syndical au Président

Pour assurer le bon fonctionnement administratif, technique et financier du Syndicat mixte, le CGCT ainsi que les statuts permettent au comité syndical de déléguer certaines attributions au Président et, en cas d'empêchement, aux Vice-Présidents.

La liste des délégations proposées figure dans le projet de délibération.

Il est proposé au comité syndical :

- **De déléguer au Président**, et en cas d'absence aux Vice-Présidents, les fonctions énoncées dans la délibération, jusqu'à la fin de son mandat,
- **De charger le Président** de rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation lors de chaque comité syndical,
- **D'autoriser le Président**, et en cas d'absence les Vice-Présidents, à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte en rapport avec les décisions prises en vertu de la présente délégation.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2026/636 - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie des services industriels et commerciaux d'Inspira – Gestion du parking mutualisé Nord

Suite à l'élection du nouveau Bureau et aux nouvelles désignations des élus EBER, il est procédé à l'élection des membres du conseil d'exploitation, lequel doit être composé de 3 titulaires et de leurs suppléants et d'1 ou plusieurs personnes qualifiées en matière de stationnement et de déplacements urbains.

Il est proposé les désignations suivantes, s'agissant des personnes qualifiées, la CCI Nord Isère a préalablement transmis son souhait :

1/ Elus membres du comité syndical :

- Titulaire Thierry KOVACS, suppléant Gilles VIAL
- Titulaire Sylvie DEZARNAUD, suppléant Laurent TEIL
- Titulaire Robert DURANTON, suppléante Michèle CEDRIN

2/ Personnes qualifiées

- Titulaire Pierre-Olivier BOYER représentant de la CCI Nord Isère, suppléante Mme Annie AUGIER

Il est proposé au comité syndical :

- **De désigner** les membres du conseil d'exploitation de la régie comme proposé,
- **D'autoriser le Président** à signer tout actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à 8 voix – 1 abstention

Délibération 2026/637 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat mixte

Compte tenu des nouvelles désignations des élus représentant de la communauté de communes EBER et du renouvellement du Bureau, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément au règlement intérieur, la CAO est composée du Président du Syndicat mixte ainsi que 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi les membres du conseil, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et sur la base d'un scrutin de liste bloquée.

Après sondage auprès des membres, il est proposé d'approuver la liste suivante et d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la délibération :

A noter que le Président siège de droit à la CAO et ne figure pas sur la liste des membres à élire.

Membres titulaires	Membres suppléants
Julien VUILLEMARD	Xavier ODO
Michèle CEDRIN	Nathalie BERANGER
Vincent GAY	Christophe BOUVIER
Gilles VIAL	Claude LHERMET
Laurent TEIL	Sylvie DEZARNAUD

Adopté à l'unanimité

Délibération 2026/638 à la délibération 2026/645 – Désignations des représentants du Syndicat mixte au sein des organismes extérieurs auxquels le syndicat mixte adhère

Après discussion et candidatures des élus, le Président met au vote les désignations suivantes :

Organismes	Elus
Isère Aménagement	Robert DURANTON
PALME	Sylvie DEZARNAUD
CNAS	Gilles VIAL
ATMO AURA	Laurent TEIL
MEDLINK PORTS	Sylvie DEZARNAUD
ARADEL	Julien VUILLEMARD
LYCEE POLYVALENT DE L'EDIT	Robert DURANTON et Gilles VIAL
INSPIRA Entreprises	Gilles VIAL

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver** les désignations proposées,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à 8 voix – 1 abstention

Délibération 2026/646 - Désignation d'un élu référent du Système de Management Environnemental et Sociétal (SMES) du Syndicat mixte

Afin d'assurer le suivi du Système de Management Environnemental et Sociétal (SMES) du Syndicat mixte, dans le cadre de sa certification ISO14001, il est proposé de désigner un élu référent chargé de faire le lien entre les élus et les services, et de participer aux instances (audits, revue de direction...).

Laurent TEIL propose d'être l'élu référent.

Il est proposé au comité syndical :

- **De désigner** Laurent TEIL en qualité d'élu référent du SMES du Syndicat mixte,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2026/647 – Indemnités de fonction des élus

Suite au renouvellement du Bureau, il est proposé d'approuver de nouveau le versement d'indemnités de fonction des élus.

Comme pour les années précédentes, le Bureau souhaite bénéficier d'un taux inférieur au taux maximal fixé par le CGCT.

Il est donc proposé les taux suivants :

- Président : 12,2% de l'indice brut 1027
- Vice-Présidents : 6,1% de l'indice brut 1027

Monsieur le Président précise qu'il ne peut percevoir d'indemnité.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver** le montant des indemnités de fonction proposés,
- **Décider que** les indemnités de fonction seront versées aux élus à compter de la date exécutoire de la délibération.
- **Décider** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- **Dire** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2026/648 – Approbation du règlement budgétaire et financier

Suite au renouvellement du Bureau, il convient d'approuver le règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature et révisable à tout moment.

Le règlement budgétaire et financier de la collectivité territoriale précise notamment :

1° Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;

2° Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

L'assemblée fait remarquer que le règlement mentionne toujours les termes « compte administratif » et « compte de gestion », qui devraient être remplacés par « compte financier unique », dispositif mis en place à compter de l'exercice 2025 et obligatoire à compter de 2026.

Par ailleurs, à l'article 3 « Cycle budgétaire », il est demandé de remplacer la formulation « Lors d'une assemblée suivante... » par « Lors de la ou des assemblées suivantes... », afin d'éviter toute ambiguïté.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'adopter** le règlement budgétaire et financier, tenant compte des corrections mentionnées en séance,

- **Valider** son application pour les budgets en M57 soit le budget principal et le budget annexe ZAC,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et **rappel qu'un comité syndical est prévu le vendredi 28 août à 9h.**

La séance est levée à 16h30.

Le Président,
Thierry KOVACS

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below.

Le secrétaire de séance
Gilles VIAL

A stylized signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.